

FONDS COLONIAL  
DES  
ŒUVRES DE GUERRE  
AIDE AUX SINISTRÉS DE BELGIQUE



Usumbura, le 13 février 1945.

## APPEL aux Résidants et aux Sociétés du Ruanda-Urundi.

Le neuf février 1945, Monsieur le Gouverneur Général RYCKMANS a lancé à la Radio Congo Belge un pathétique appel aux Coloniaux. Il a évoqué les destructions aveugles des bombes volantes, les massacres qui accompagnèrent l'invasion des Ardennes et du Grand-Duché de Luxembourg : il a décrit le misérable exode des réfugiés chassés de village en village, par les routes défoncées, à travers les campagnes couvertes de neige, sans abris, sans vêtements, au cours d'un hiver exceptionnellement rigoureux.

Il a conclu en disant que nous, qui avons toujours été à l'abri du froid, de la faim, du besoin et des cruautés de l'ennemi, nous avons l'impérieux devoir de soulager les misères qui se sont abattues sur nos populations de Belgique, et, qu'après avoir donné largement, nous resterions encore débiteurs envers la Providence.

Le lendemain, Monsieur le Vice-Gouverneur Général ERMENS, rappela qu'en 1942, la souscription pour les Avions de Combat rapporta, en huit mois, quarante-quatre millions de francs, il affirma sa certitude que le Congo et le Ruanda-Urundi réuniront, cette année, une somme aussi importante.

"Que chacun", ajoutait-il, en substance, "examine ses ressources et sonde sa conscience ; que chacun achète, par une solide obole, le droit de jouir sans remords, du privilège de vivre dans la sécurité, dans le confort et même dans le luxe".

Nous avons à répondre, sans aucune réserve, aux exhortations que nos chefs viennent de lancer.

J'adresse un appel pressant à tous : sociétés, fonctionnaires et agents de tout rang, privés de toute nationalité, pour que le Ruanda-Urundi apporte une contribution massive à l'œuvre généreuse de solidarité humaine qui vient d'être entreprise.

J'ai le grand plaisir de vous faire savoir qu'aujourd'hui, parmi quelques personnes réunies à la hâte à Usumbura, vingt-quatre souscriptions, à titre essentiellement individuel et privé, ont réuni en quelques minutes, la somme de frs. 255.000. Cet élan généreux DOIT être suivi par tous, jusque dans les moindres postes de l'intérieur.

Nos compatriotes souffrent. Ce n'est pas demain que vous devez les secourir : c'est aujourd'hui même.

Le Ruanda-Urundi a toujours été au premier rang en matière de générosité. Aussi, c'est avec pleine confiance que je vous conjure d'envoyer dès à présent, à l'Administrateur Territorial de votre ressort, le montant de votre souscription.

Le produit des souscriptions du Ruanda-Urundi sera versé intégralement, une moitié à une commune flamande et une moitié à une commune wallonne, choisies parmi celles qui furent particulièrement éprouvées. Le nom de ces communes sera communiqué ultérieurement.

Le Vice-Gouverneur Général,  
Président du Comité des Œuvres de Guerre  
du Ruanda-Urundi,  
E. JUNGERS.

N. B. — Les souscriptions sont à envoyer de préférence sous forme de chèque ou de transfert B. C. B. Usumbura à l'ordre du Compte n° 2970 "Fonds des Sinistrés de Belgique ..."